

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XII



FONDÉ EN 1893
PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE
ABONNEMENT
POUR LE CANADA

Un an...\$1.00
Six mois...\$0.50

POUR LES ETATS-UNIS
Un an...\$1.50
Six mois...\$0.75

POUR L'EUROPE
Un an...\$1.50
Six mois...\$0.75

Les abonnements sont payable à l'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adresser toutes lettres, correspondances, etc., à L'IMPARTIAL, Tignish, Ile du Prince Edouard.

L'IMPARTIAL
Tignish, Mardi, 11 Octobre 1910

Le Canada n'est pas un pays Anglais

Le "Standard", de Kingston, dit une grossière fausseté et fait mentir l'histoire lorsqu'il dit du Canada: "C'est un pays anglais et la langue de ce pays, c'est l'anglais, et non le français et l'anglais".

Le Canada est un pays britannique. Il n'est pas un pays anglais et de langue anglaise: il ne l'a jamais été.

A la cession du Canada, l'Angleterre a conservé par traité la langue française, c'est-à-dire la langue mère de la province de Québec.

Elle a perpétué l'usage de cette langue dans toutes les constitutions politiques qu'elle nous a données depuis. Ontario, qui se croyait colonie anglaise a été désanguiné par les Actes impériaux qui l'ont forcé à délibérer, dans les conseils de la nation, en français comme en anglais.

Que les fanatiques d'Ontario en prennent leur parti, l'Acte de la Confédération a décrété que le Canada sera divisé en quatre provinces et que "la partie qui constituait autrefois la province du Bas-Canada formera la province de Québec (Article 6)".

que "dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française sera facultatif, mais dans les Archives, procès verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage sera obligatoire, ainsi que devant les tribunaux du Canada... et de Québec"; de plus que, les Actes du Parlement du Canada et de la Législature de Québec, devront être imprimés et publiés dans ces deux langues". (Article 133).

Impossible de jouer sur les mots. Par sa constitution, le Canada est forcément "un pays de langue anglaise et de langue française".

La Presse

Notre Devoir

Nous connaissons les maux que les francs-maçons ont causés en Europe, et spécialement en France, nous sentons leur action au Canada—comme font les hypocrites promoteurs des causes compromises et des mauvaises tentatives ils se cachent pour agir—depuis quelque temps nous les voyons même, on doit avouer cependant que la lumière a singulièrement ébloui ces obscurs réformateurs, nous n'avons donc plus le droit de nous contenter de déplorer le mal il faut le combattre activement.

Vous avez entendu parler de la brochure indiscrete, de l'enquête municipale de Montréal, du chèque

de la loge "Les Coeurs-Unis" refusé deux fois par l'association catholique de la jeunesse canadienne-française—qui n'a pas voulu insulter Dollard et ses compagnons, ces héros du christianisme et du patriotisme, en acceptant une contribution de ceux qui veulent la ruine de l'Eglise et l'abandon de la tradition nationale—aujourd'hui je veux vous dire quelques mots de l'attitude de la commission Scolaire de Saint-Henri et des résolutions de l'association des instituteurs catholiques de Montréal.

Dernièrement la commission Scolaire catholique de Saint-Henri a refusé l'entrée de ses écoles aux inspecteurs du bureau d'hygiène dont le chef est franc-maçon. Et, dans le procès-verbal de sa séance du 19 septembre, dont une copie a été adressée au maire, les membres de la commission déclarent qu'il leur répugne d'être sous la juridiction et la dépendance d'un homme qui professe ouvertement la doctrine des francs-maçons du rite français.

Le maire, Guérin a dit qu'il attirera l'attention des commissaires là-dessus quand l'enquête municipale sur l'accusation Millette sera terminée.

Les membres de l'association des instituteurs catholiques de Montréal ont discuté, le 30 septembre, à l'école Jacques Cartier, la position que les révélations sur la loge d'Emancipation ont faite au corps enseignant. Dans leurs résolutions ils ont affirmé bien haut qu'ils sont soumis à l'Eglise, qu'ils ne connaissent personne parmi eux qui fait partie de sociétés défendues par l'Eglise et qu'ils promettent d'exclure de leurs rangs tout individu qui en ferait partie.

Les membres de la commission Scolaire de St-Henri et ceux de l'association des instituteurs catholiques de Montréal ont fait leur devoir, faisons le nôtre à notre tour, sans doute il faut respecter ceux qui ne pensent pas comme soi mais cela ne veut pas dire que les francs-maçons, et surtout ceux du rite français dont des inscriptions nous ont fait voir la mentalité, les desseins et les moyens d'action, sont dignes de notre considération; ils sont, pour nous, des ennemis déclarés, redoutables par leur hypocrisie, combattons les avec énergie mais avec loyauté—ne nous servons jamais de leur arme disant bien haut leurs œuvres et leurs principes et nous aurons avec la satisfaction du devoir patriotique accompli le grand honneur d'avoir aidé à soutenir l'Eglise qui doit toujours vivre.

ANATOLE VANIER.

Notre Langue

Nous nous plaignons et cela à juste raison de l'opinion absurde émise par nos concitoyens de langue anglaise au sujet de notre langue.

On affirme avec une naïveté qui n'a d'égale que l'ignorance sur laquelle elle est basée que notre parler diffère de celui de France.

A en croire les Américains les Irlandais et "tatti quanti" les Canadiens parlent un idiome dérivé du français mais qui ressemble plutôt à un patois qu'à une langue grammaticalement constituée.

MA côté de cela j'en rencontre tous les jours de soi disant professeurs venus nous ne savons d'où mais qui s'affirment toujours "parisiens" répétant à pleine bouche que le français qu'ils enseignent est le seul véritable et que nous Canadiens nous ne parlons qu'un langage à peine compréhensible.

En vertu du proverbe "A beau mentir qui vient de loin" beaucoup de gens surtout ceux qui sont les pires ennemis de notre race écoutent et croient.

Bien plus encore il est des professeurs d'Ecoles Supérieures qui profitant de l'autorité que leur donnent leur fonctions inculquent à leurs élèves l'idée que les Canadiens français. Il serait temps de mettre un terme à ces absurdités.

Le Canadien-français a conservé pure et simple la langue des aïeux. Et il est à Montréal à Québec et ailleurs des écrivains français.

Quand à la langue du peuple elle est d'une manière générale supérieure à celle parlée par le peuple en France car les différents patois qu'on emploie dans les provinces françaises sont inangurés chez nous.

Les anglophones parsèment nos phrases mais en France surtout dans le royaume des sports n'en emploie-t-on pas au moins autant?

Nous avons conservé un grand nombre d'expressions archaïques. D'accord mais cela ne vaut-il pas les mots d'argot qui passent tous les jours du langage populaire dans les livres et les journaux publiés là bas.

Il est une chose que nous sommes obligés de concéder c'est que nous n'avons pas la même intonation que nos frères de France.

Notre phrase est moins scandée moins harmonieuse mais nos expressions sont les mêmes et notre prononciation est absolument identique à la leur.

(Du "Journal")

La grande reunion de Tecumseh

L'ASSISTANCE EST PAISIBLE MAIS FERME

Tecumseh, Ont. 26—Au contraire de ce qu'on prévoyait, la grande assemblée de Canadiens français qui s'est tenue en cette paroisse hier après-midi, sous les auspices de la Société S. Jean Baptiste du comté d'Essex, a été la plus paisible réunion de ce genre que l'on puisse voir.

Nos Canadiens français de l'Ontario ont suivi à la lettre les conseils qui leur avaient été donnés et dans leurs discours comme dans leurs approbations, ils se sont montrés modérés et respectueux.

La déclaration de Mgr Fallon, diocésain le toutefois, avait eu pour heureux résultat de tranquilliser les esprits. La réunion eut lieu à deux heures hier après midi dans la salle publique de Tecumseh où s'étaient réunis 1,200 délégués de sept sections de la Société S. Jean-Baptiste du comté d'Essex. M. Olivier Rhéaume, membre du cabinet Whitney, fut le premier orateur.

Après s'être déclaré heureux de la dérogation énergique de Mgr Fallon au sujet des accusations portées contre Sa Grandeur, il dit son plaisir de voir que le ministre Whitney avait manifesté son intention de rendre justice à la minorité canadienne-française de l'Ontario en nommant un des nôtres aux plus hautes fonctions publiques.

M. Rocheleau qui suivit, donna lecture en français de la lettre de Mgr l'évêque de London, donnant le démenti à ses détracteurs. M. Gaspard Pacaud, un des nôtres qui habite la région depuis 30 ans, parla ensuite et conseilla la modération, mais la fermeté dans la revendication de nos droits, concernant la langue française.

M. Napoléon Champagne, contrôleur de la ville d'Ottawa, qui se trouvait par hasard en tournée propagande pour les Artisans, dans Essex fut invité à parler. M. Champagne insista pour que les Canadiens-français ne se laissent aller à aucun compromis.

"Dans 35 comtés de l'Ontario, dit-il, nous tenons la balance du pouvoir, nous avons donc droit à plus de privilèges et à plus de justice que nous en avons eu depuis quelque temps. M. L. J. Gauthier, ancien député de l'Assomption, et vice-président de la Société des Artisans Canadiens Français fit un vigoureux discours. "Ce qui s'est passé à Québec depuis 1760, dit-il, se répète ici aujourd'hui. Nous étions 63,000 Canadiens-français, il y a un siècle, abandonnés à nos propres ressources, et cependant nous avons vécu libres et heureux. Nous sommes maintenant près de 250,000 dans l'Ontario et plus de deux millions et demi dans le Dominion. Devons-nous reculer et faire des compromis? Non, jamais. Soyons respectueux à l'égard et à nos chefs civils, mais soyons fermes, et revendiquons justice qu'à ce que nous les ayons obtenus, les libertés auxquelles nous avons droit.

M. J. D. A. Déziel, président de l'Association S. Jean-Baptiste de Windsor, fut l'orateur suivant. Nous acceptons volontiers les dénégations de notre évêque, déclara M. Déziel, et nous les croyons sincères.

Cependant, nous ne lâcherons jamais un pouce de nos droits, et si les institutrices actuelles de nos écoles ne veulent pas enseigner le français à nos enfants, mettons les dehors: remplaçons-les par des institutrices qui nous obéissent et qui sauront le français.

M. Patrice Ouellet, de Windsor, parla aussi avec modération mais avec énergie. "Nous présentons, dit-il, aux syndics de Windsor, une

requête de 500 contribuables qui veulent l'enseignement du français dans nos écoles." M. Ouellet insiste pour que les fils de canadiens-français conservent leur langue et il conseille aux syndics d'être fermes dans leur attitude envers les institutrices religieuses qui ne veulent pas se conformer à la loi de l'enseignement bilingue.

M. Ducharme, notaire de Belle-Rivière et secrétaire de la Société S. Jean Baptiste du comté d'Essex, prêcha la fermeté, mais le respect aux autorités religieuses.

MM. Isidore Gouin, de Tecumseh, et Olivier Rhéaume, terminèrent l'assemblée en proposant que les Canadiens français d'Essex se réunissent de temps pour se familiariser avec les questions publiques importantes d'Ontario. Comme résultat pratique de cette assemblée, les résolutions suivantes furent adoptées au milieu des applaudissements:

"Nous protestons de notre soumission à l'autorité de l'Eglise en tout ce qui concerne la foi, les moeurs et la discipline, mais nous insistons en même temps sur le droit naturel que nous possédons comme père de famille et comme citoyens britanniques de conserver à nos enfants leurs traditions sur la nécessité de l'enseignement bilingue, la connaissance parfaite du français constituant la base essentielle de notre moralité et l'une des sauvegardes les plus précieuses de notre foi. Et de plus, nous proposons que toutes les municipalités scolaires intéressées demandent à leurs syndics de bien vouloir informer les instituteurs ou institutrices de leur division respective qu'ils veulent que le français soit enseigné dans ces écoles. Les Canadiens-français réunis en assemblée publique à Tecumseh, le 25 septembre 1910, désirent déclarer publiquement qu'ils approuvent avec enthousiasme les résolutions adoptées après sérieuse considération par le Congrès d'Education d'Ottawa en janvier dernier spécialement celles qui concernent l'importance de l'enseignement de la langue française dans nos écoles. Que le vœu sincère de cette assemblée est que rien ne devra être négligé pour obtenir par tous les moyens constitutionnels cet enseignement du français dans nos écoles, sachant que c'est la sauvegarde de notre nationalité au point de vue religieux et national"

Un employé St-Denis, alors en devoir le long des quais, fut frappé à la tête, par un poteau, mais ne fut pas sérieusement blessé.

Il était justement une heure de l'après-midi, lorsque l'orage éclata. Le vent soufflait soixante milles à l'heure, et la pluie tombait à torrents, et toute activité dans la ville, fut alors suspendue. Les communications téléphoniques furent interrompues.

Le plus sérieux accident qui est arrivé, a été celui qui s'est produit à Outremont, jet qui eut pour résultat la mort d'un homme, pendant que deux autres étaient sérieusement blessés.

Le service des tramways fut suspendu et des milliers de personnes furent alors en retard, pour aller déjeuner.

La tempête qui origina dans l'ouest, passa sur toute la ville, en véritable cyclone, et causa des dommages, particulièrement dans le centre de la ville.

Un homme se fit fracturer une jambe, un cheval et une voiture furent lancés dans le fleuve St-Laurent, deux énormes tours en bois, furent rasées par le vent, et des sheds à fret détruits.

Un ouvrier James Turner perdit la vie. Une forte équipe d'ouvriers travaillaient à la construction d'une bâtisse destinée au concassement de la pierre. Turner et ses compagnons travaillaient alors en dedans de la bâtisse que l'on était à la veille d'achever. On ne sait pas si la bâtisse fut frappée par la foudre ou détruite par le vent, quoiqu'il en soit, le toit et les murs furent démolis, et ensevelirent l'infortuné Turner qui fut trouvé mort pendant que deux ouvriers blessés, Rickerd et Neagle furent envoyés à l'Hôpital Royal Victoria.

Le shed Préfontaine sur une

longueur de plus de cent verges, utilisé par la Canadian Navigation Company pour les affaires de Québec, fut lancé dans le fleuve, complètement démolli.

L'employé St-Denis, alors en devoir le long des quais, fut frappé à la tête, par un poteau, mais ne fut pas sérieusement blessé.

Les provinces qui ne sont pas satisfaites de leur représentation actuelle au Parlement canadien ont une ressource qu'elles feraient bien d'exploiter: qu'elles augmentent le chiffre de leur population!

Le chef des phalanges anglophobes, et que les habitants des lieux se plaisent eux-mêmes à honorer. Opposons la puissance de St Michel à l'Ante Christ qui veut établir son règne sur le monde; c'est l'Archange Saint-Michel, l'Evangile nous le dit, qui doit lever l'étendard de la Croix contre les puissances ténébreuses de l'Enfer.

Sainte-Michel est le patron particulier de l'Action Sociale Catholique". Il est aussi le patron, le guide et le modèle du "Croisé",

le guide et le modèle du "Croisé",

le guide et le modèle du "Croisé",

le guide et le modèle du "Croisé",

le guide et le modèle du "Croisé",

le guide et le modèle du "Croisé",

Représentation Parlementaire

(De l'Action Sociale)

Il est aujourd'hui fortement question de réviser l'Acte Constitutionnel de l'Amérique britannique du Nord. Les trois provinces maritimes—Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Edouard et Nouvelle-Ecosse—ne sont plus satisfaites de la représentation plutôt maigre qu'on leur accorde dans le parlement du Canada. Il reste à savoir si ces provinces, entrées de plein gré dans le pacte fédéral, ont raison de se plaindre aujourd'hui d'un état de choses qu'elles jugeaient excellent il y a près d'un demi-siècle.

La loi constitutionnelle de 1867 règle la représentation par province au parlement canadien. Ceux qui connaissent les troubles politiques qui ont marqué les dernières années de l'Union des deux Canada savent quelles raisons puissantes ont engagés les auteurs du régime actuel à établir la base de représentation parlementaire qui a semblé, jusqu'au recensement de 1901, satisfaire toute la population du pays. La faveur avec laquelle la presse de l'Ontario a accueilli les doléances des provinces maritimes s'explique avec difficulté, et la "Gazette", de Montréal, en a elle-même marqué son étonnement. Si, dit-elle, l'Union qui a constitué le Canada avait été faite simplement pour les fins de législation, il importerait peu que la représentation d'un district l'emportât sur celle d'un autre. Mais nous avons ici une union fédérative et il importe que la représentation soit basée sur la population. C'est le seul moyen de rendre justice aux différentes régions qui ont consenti à faire partie de l'Union. Cette règle a été ignorée en faveur des provinces de l'ouest; mais il a été stipulé, dans la loi constitutionnelle qui créait ces provinces, que les dispositions qui leur étaient favorables sans ce rapport n'étaient pas définitives; elles peuvent être changées, et elles le seront quand la croissance prodigieuse de la Saskatchewan et de l'Alberta aura fourni au pays une population assez homogène et suffisamment attachée à la patrie canadienne. Ce sera l'affaire de quelques géné-

l'Ontario est tombée de 92 à 86. On pense avec raison, semble-t-il, qu'après le recensement de 1911 ce chiffre sera encore diminué! Et ce sera justice si on veut maintenir le principe de la représentation basée sur le chiffre de la population.

Les provinces qui ne sont pas satisfaites de leur représentation actuelle au Parlement canadien ont une ressource qu'elles feraient bien d'exploiter: qu'elles augmentent le chiffre de leur population!

TERRIBLE TEMPETE A MONTREAL

Une perte de vie et trois personnes blessées, tel est le résultat de la terrible tempête, qui a sévi sur Montréal, samedi dernier. Des dommages pour des milliers de piastres, ont été causés dans toutes les parties de la ville, particulièrement sur le bord du fleuve et à la haute-ville.

Le plus sérieux accident qui est arrivé, a été celui qui s'est produit à Outremont, jet qui eut pour résultat la mort d'un homme, pendant que deux autres étaient sérieusement blessés.

Le service des tramways fut suspendu et des milliers de personnes furent alors en retard, pour aller déjeuner.

La tempête qui origina dans l'ouest, passa sur toute la ville, en véritable cyclone, et causa des dommages, particulièrement dans le centre de la ville.

Un homme se fit fracturer une jambe, un cheval et une voiture furent lancés dans le fleuve St-Laurent, deux énormes tours en bois, furent rasées par le vent, et des sheds à fret détruits.

Un ouvrier James Turner perdit la vie. Une forte équipe d'ouvriers travaillaient à la construction d'une bâtisse destinée au concassement de la pierre. Turner et ses compagnons travaillaient alors en dedans de la bâtisse que l'on était à la veille d'achever. On ne sait pas si la bâtisse fut frappée par la foudre ou détruite par le vent, quoiqu'il en soit, le toit et les murs furent démolis, et ensevelirent l'infortuné Turner qui fut trouvé mort pendant que deux ouvriers blessés, Rickerd et Neagle furent envoyés à l'Hôpital Royal Victoria.

Le shed Préfontaine sur une

longueur de plus de cent verges, utilisé par la Canadian Navigation Company pour les affaires de Québec, fut lancé dans le fleuve, complètement démolli.

L'employé St-Denis, alors en devoir le long des quais, fut frappé à la tête, par un poteau, mais ne fut pas sérieusement blessé.

Les provinces qui ne sont pas satisfaites de leur représentation actuelle au Parlement canadien ont une ressource qu'elles feraient bien d'exploiter: qu'elles augmentent le chiffre de leur population!

l'organe autorisé de cette oeuvre si pleine de promesses et que Pie X a bénie et encouragée dès son début.

PENSEES

Le pardon est une prière, la prière la plus pure, parce que c'est la plus désintéressée.

L'égoïsme peut donner la jouissance; l'élan généreux peut seul donner le bonheur.

L'esprit est un don, mais la sagesse est une conquête.

Le caractère des hommes publics appartient au public, non à leur famille.

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishing

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have just

opened a full and

complete stock of

NEW GOODS

We are prepared

to supply the wants

of the farmer fish-

erman and mecha-

nic

We invite in-

tending purchasers

to give us a call

and they will find

we can meet all

competitors, and

save them the

trouble and expen-

se of going to

Summerside or

Charlottetown.